Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant dérogation de nationalité d'un membre du personnel de l'Université libre de Bruxelles

A.Gt 20-01-2000

M.B. 28-03-2000

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi du 21 juin 1985 concernant l'enseignement, notamment l'article 3, b,

Arrête:

Article unique. - La dispense de condition de nationalité belge est accordée à Mme Lei Chou, membre du personnel scientifique de l'Université libre de Bruxelles.